

peuvent demander un loyer inférieur au loyer habituel, étant donné que le gouvernement leur fournira les fonds nécessaires à l'exploitation des logements. Pourtant cette avance de fonds s'ajoute aux frais sous forme d'hypothèque et le titre est grevé. Ce programme ne fait donc que retarder la date à laquelle le propriétaire doit rembourser l'argent et ces investisseurs courent à la faillite, à moins que le taux d'inflation ne reste aussi élevé. Il faut considérer comme une supercherie tous les programmes que le gouvernement a fondés sur un taux d'inflation endémique et élevé.

Contrairement aux mesures auxquelles j'ai fait allusion, avec ce truc de la taxe de vente dont j'ai parlé tout à l'heure, le gouvernement fédéral empêche considérablement sur les pouvoirs des provinces. Cette mesure est de nature à creuser davantage le fossé qui sépare les Canadiens. Je demande aux députés de comparer le traitement réservé aux résidents de l'Alberta, à celui des habitants de la Colombie-Britannique ainsi que le traitement réservé à ces derniers avec celui que l'on accorde aux Québécois. Je demande aux députés de comparer l'attitude du gouvernement québécois à celle du gouvernement fédéral. Cette mesure suffit si peu que cette semaine, le ministre d'État à la petite entreprise (M. Abbott) a dû annoncer qu'il allait introduire de nouvelles mesures afin de stimuler les petites entreprises.

● (1552)

Même le programme de réglementation dont nous sommes tout juste en train de nous défaire graduellement a nui à l'économie canadienne. En premier lieu, sa mise en vigueur a inquiété les investisseurs et retardé la croissance économique en limitant les hausses de salaires et en réduisant le pouvoir d'achat des consommateurs. On peut difficilement espérer que ces derniers puissent exiger davantage de l'économie et dépenser plus si le gouvernement se prépare à réduire la masse monétaire qu'il leur confie.

Si l'on examine la situation en particulier, du point de vue de l'imposition des gains en capital, on voit clairement que les règlements qui régissent actuellement ce dernier domaine ont empêché la croissance économique et découragé l'investissement. Il y a deux jours, nous avons de ce côté-ci de la Chambre déposé une motion demandant la création d'un comité spécial de la Chambre. Elle me semblait pertinente et opportune, mais elle a évidemment été rejetée par le gouvernement. J'estimais qu'elle coïncidait parfaitement avec les résultats obtenus après les trois années de travail de la Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés qui a finalement présenté son rapport. Selon les observations qui y sont contenues, les gains en capital ont rapporté moins de 1 p. 100 des revenus d'impôt totaux de 1976, la moitié ayant été payée par des sociétés. A la page 312 du rapport de la Commission, on trouve la déclaration suivante:

Les rendements estimatifs de l'impôt sur les gains en capital sont passés de 54 millions de dollars en 1972 à 235 millions en 1976 dont un peu moins de la moitié ont été payés par les corporations. Ce sont là des sommes vraiment modestes, surtout quand on les compare au produit total de l'impôt fédéral de plus de 32,4 milliards de dollars en 1976-1977.

Un peu plus loin, le rapport affirme que:

En échange d'une maigre somme en revenu d'impôt et d'une mesure partielle pour établir plus d'équité, on a rendu le système fiscal canadien beaucoup plus complexe et onéreux à appliquer. Il s'agit de savoir si cela en valait la peine. Nous ne le pensons pas. Il n'y a aucune raison d'escompter que l'impôt sur les gains en capital constituera un jour une part importante des recettes fiscales de l'État. Cela ne se produira certainement pas tant que l'économie canadienne

Impôt sur le revenu—Loi

demeurera dans son marasme actuel, et l'existence de cet impôt est un facteur déprimant que l'économie a difficilement les moyens de se permettre en ce moment. Tel qu'il fut conçu, l'impôt sur les gains en capital ne devait pas apporter beaucoup sur le plan de l'équité et dans ce sens, les plus récentes modifications des lois fiscales constituent un autre pas en arrière. Il en résulte une disposition supplémentaire compliquée et coûteuse au système fiscal ainsi qu'un élément qui décourage l'investissement dans les entreprises et qui n'offre en contrepartie que très peu d'avantages.

Cela montre clairement que les politiques actuelles visant à stimuler l'économie ne donnent pas les résultats escomptés. Notre motion réclame la création d'un comité spécial qui aurait été en mesure d'étudier des idées telles que celles auxquelles le gouvernement a déjà consacré beaucoup d'argent.

Je voudrais étudier également les aspects fiscaux de ce bill ainsi que le rapport de la Commission royale. Certes, des changements ont été apportés à l'impôt sur le revenu. Je ne sais pas jusqu'à quel point ils permettront de relancer l'économie, mais permettez-moi de les évoquer brièvement. Des modifications fiscales seront effectuées dans le domaine du transport ferroviaire et dans celui des dépenses pour la recherche scientifique. Certaines mesures seront prises pour encourager la production de l'énergie, on augmentera les allocations d'épuisement, des mesures seront prises pour favoriser la production de films canadiens et pour aider les employés travaillant dans des lieux isolés, et enfin, des mesures seront prises à l'intention des Canadiens du troisième âge ayant souscrit à des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Nous nous réjouissons de ce que les efforts accomplis par les députés de ce côté-ci de la Chambre ainsi que par l'Association des consommateurs du Canada ont permis d'améliorer graduellement les règles applicables au retrait des adhérents à un régime enregistré d'épargne-retraite après l'âge de 60 ans.

Des mesures ont été présentées pour aider à régler les problèmes relatifs aux gains en capitaux découlant de la transmission des actions des sociétés agricoles familiales ainsi que des entreprises conjointes. J'ai été désolé de nouveau de constater qu'aucun des hommes d'affaires de Vancouver-Quadra, où il n'existe pas d'exploitations agricoles, ne va bénéficier de cette mesure. Pour illustrer les lacunes de ce bill et des mesures budgétaires proposées, laissez-moi vous signaler que hier encore le ministre des Finances a annoncé que de semblables allègements seraient accordés au niveau des gains en capitaux des entreprises privées qui pourront être transmis au sein d'une même famille sans être frappés d'imposition au moment du décès.

Après un grand débat voici seulement quelques mois—je crois que ce fut après le dernier budget—concernant les propositions touchant l'assurance-vie, je constate que l'on propose de nouveau des changements aux dispositions relatives aux intérêts payés sur les prêts contractés contre des polices d'assurance. J'estime que la situation demeure aussi obscure qu'elle l'était il y a quelques mois encore. J'espère qu'en comité plénier le ministre sera en mesure de résoudre certains problèmes dans ce secteur.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, je tenais à souligner ce qu'a fait ressortir la Commission royale d'enquête à ce sujet et qui figure aux pages 310 et 311 du rapport. Il y est déclaré:

Après tout ce que nous avons fait valoir dans le présent chapitre, il saute aux yeux que l'épargne, au cours des prochaines années, sera insuffisante pour financer les investissements nécessaires aux entreprises et que les coefficients risque-rendement actuels et prévus demeureront insuffisants pour favoriser